

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

Objet : Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du Domaine Public. Emplacement réservé aux marchands ambulants qui vendent des denrées comestibles à partir de camions magasins.

Contexte :

La Ville dispose d'un emplacement disponible situé près du Pôle Aqualudique, quai du Païcherou sur les bords d'Aude à Carcassonne, qu'elle souhaite affecter à une activité commerciale de **RESTAURATION RAPIDE ET/OU GLACIER** pour la saison estivale 2026.

Cadre juridique :

L'ordonnance n°2017-0562 du 19 avril 2017 dite Loi Sapin 2 relative à la propriété des personnes publiques impose d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence pour la délivrance de titres d'occupation privative du Domaine Public ayant pour vocation l'exercice d'une activité économique.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.

Description de l'emplacement :

Un emplacement est à pourvoir Quai du Païcherou, bords d'Aude, proche du Pôle Aqualudique, jouxtant le boulo-drome.

L'autorisation est accordée à partir du 29 juin et pour les mois de juillet, août ainsi que les week-ends de septembre, en fonction de la demande (**à préciser dans les candidatures**). L'autorisation est accordée tous les jours de la semaine, avec la possibilité d'un jour de fermeture en accord avec la législation du Travail.

Emplacement Quai du Païcherou : <ul style="list-style-type: none">Berges de l'Aude, boulo-drome du Païcherou	Horaires d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"><u>A minima tous les week-ends</u>, de 10h00 à 21h00.
---	--



Eau - Electricité :

La Commune ne fournit pas de raccordement d'eau.

Un branchement électrique est mis à disposition de l'exploitant.

La consommation réelle après relevé de l'index du compteur en début et en fin de saison, sera refacturée par la Mairie de Carcassonne à l'exploitant (émission d'un titre de recette correspondant), l'exploitant devra en régler le montant total.

Conditions d'exploitation :

Le pétitionnaire devra privilégier les circuits courts pour l'achat de ses matières premières et proposer une restauration familiale adaptée à la saison estivale, telles que salades, sandwiches, fruits, boissons, crêpes, gaufres, glaces.

Redevance :

L'autorisation est renouvelable chaque année. Elle est due en une fois à l'issue de l'occupation, sur la base du tarif voté chaque année en Conseil Municipal.

Il sera possible au pétitionnaire d'installer une petite terrasse de plein air composée de tables, chaises et parasols dont la surface sera décidée selon la disposition du food-truck et la configuration du lieu.

Tarifs en vigueur pour l'année 2026 :

- Emplacement commercial : 196,80 € par trimestre.
- Terrasse de plein air : 2,50 € le m² par mois ou 2,25 € le m² par mois s'il y a ouverture les dimanches.

L'exploitant est tenu de veiller à la propreté de ses emplacements sur toute la durée de son occupation et devra disposer d'une corbeille à déchets pour sa clientèle.

Dossier de candidature :

Le candidat est invité à fournir un courrier comprenant notamment une proposition argumentée permettant à la Commune de comprendre sa motivation et le fonctionnement envisagé pour assurer la réussite de son projet commercial.

Pièces à fournir impérativement sous peine de rejet de l'offre :

- Une copie recto verso de la carte de commerçant
- Un extrait K-bis de moins de trois mois
- Une attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours
- Une copie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité ;
- Deux photographies d'identité récentes
- Un CV permettant d'apprécier les attestations de formation et l'expérience du candidat dans le domaine de l'activité alimentaire, les diplômes ou tout document que le candidat jugera utile de joindre.

Dépôt des candidatures :

Date limite de dépôt des candidatures : **12 juin 2026 à 16h00.**

Le dossier peut être remis :

- en main propre à l'adresse suivante :
Service du Domaine Public Commercial/Régies
13 rue Jean Bringer
11000 CARCASSONNE
- par courrier postal à l'adresse suivante :
Hôtel de Ville
Direction des Services à la Population
32 rue Aimé Ramond
11935 CARCASSONNE CEDEX 9
Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »
- par voie électronique à l'adresse suivante :
publicité.dp@mairie-carcassonne.fr
Objet à mentionner : Candidature pour un emplacement réservé à certains marchands ambulants.

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Qualité du projet : présentation générale intégration dans le site, qualité du matériel 40%
- Pertinence et qualité des produits proposés 20%
- La « demande » correspondant à « l'offre » 20%
- L'expérience ou la formation 20%

Pour les candidats occupant disposant d'une autre autorisation d'occupation du domaine public communal :

- Le comportement général, l'assiduité 5%,
- Qualité du projet : présentation générale intégration dans le site, qualité du matériel 30%
- Pertinence et qualité des produits proposés 30%
- La « demande » correspondant à « l'offre » 15%
- L'expérience ou la formation 20%

A la clôture, une Commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Les exploitants retenus en seront informés par courrier et seront invités à signer l'arrêté portant autorisation d'occupation du domaine public.

Contact :

Service du Domaine Public Commercial
Téléphone : 04.68.77.70.11
Courriel : regies@mairie-carcassonne.fr